



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FranceRelance – Un an de relance dans le département des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le 13 septembre 2021

Il y a un an, un effort de l'État sans précédent était annoncé pour éviter la chute massive des entreprises, à travers un plan d'aide massif à hauteur de 100 milliards d'euros qui se déploierait sur 3 volets : l'écologie, la cohésion et la compétitivité.

Lancé le 3 septembre 2021, le plan France Relance fête donc son premier anniversaire. Un an pendant lequel les acteurs économiques, qu'ils soient particuliers, collectivités locales, entreprises ou structures de l'État ont pu se saisir des opportunités que représente ce plan pour accélérer leurs investissements et lancer de nouveaux projets.

1. Ce plan France Relance s'inscrit dans le prolongement et en complément du plan de soutien aux entreprises qui a déjà permis de mobiliser 404 M€ au profit des entreprises costarmoricaines et de l'emploi dans le département.

Des mesures d'urgence ont en effet été mises en place dès mars 2020.

Le fonds de solidarité (FDS) : 230 M€

Depuis le début de la crise, l'État a mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites et moyennes entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19.

- ➔ Pour les Côtes d'Armor, depuis mars 2020, 14 188 entreprises ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 230 M€ (chiffres au 26/08/2021), soit une aide moyenne par entreprise de 16 241 €.

L'activité partielle : 147 M€

Face à l'ampleur de la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de transformer structurellement le dispositif d'activité partielle, pour doter la France du système le plus protecteur d'Europe.

- ➔ Dans les Côtes d'Armor, à fin août 2021, 55 838 dossiers représentant 237 783 salariés ont été validés. 15,6 millions d'heures d'activité partielle pour un montant total de 147 M€ ont été accordés. A titre comparatif, pour l'année 2019, 70 729 heures avaient été consommées pour un montant de 545 022 €.

Les aides et exonérations de cotisations sociales : plus de 27 M€ d'aides

- ➔ 27,4 M€ d'aides au paiement et d'exonérations ont été accordées dans le département depuis le début de la pandémie dans les secteurs les plus impactés.

Au total, plus de 404 M€ ont été mobilisés, à travers ces trois dispositifs, au profit des entreprises costarmoricaines et de l'emploi dans le département.

Le prêt garanti par l'État (PGE) : 584 M€ de prêts garantis

Pour faire face au choc économique lié à la crise sanitaire du Covid-19, le Gouvernement a également mis en œuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises. Il est ouvert à toutes les entreprises jusqu'au 31/12/2021 quelles que soient leur taille et leur forme juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprise innovante, micro-entrepreneur, association, fondation...).

- ➔ Dans les Côtes d'Armor, 4 398 demandes de PGE ont été enregistrées pour un montant total de 584 M€. Les effets de ces PGE se sont ajoutés aux reports de paiement des échéances fiscales et sociales accordés par les services des impôts et les URSSAF.

2. A près un an de mise en œuvre du plan France Relance, les résultats sont au rendez vous dans le département.

Les mesures de France Relance ont été conçues pour répondre aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

Tout en soutenant ces ambitions structurelles, France Relance a été conçu avec deux objectifs de court terme : (i) permettre à la France de retrouver d'ici l'été 2022 son niveau d'activité économique d'avant crise, en relançant l'ensemble des secteurs de l'économie, avec des mesures ciblées sur l'offre, non-pérennes (à l'exception de la baisse des impôts de production) et mises en œuvre rapidement et (ii) faire baisser le chômage dès 2021, par rapport à l'été 2020.

- ➔ Au deuxième trimestre 2021, le nombre de demandeurs de catégorie A s'élève, dans les Côtes-d'Armor, à 26 930. Il a baissé de 18,4 % sur un an. Cette baisse atteint même 25,6 % pour les jeunes de moins de 25 ans.

- ➔ Le taux de chômage observé dans les Côtes d'Armor s'est élevé au premier trimestre 2021 à 6,9 %. Il était monté à 8 % au troisième trimestre 2020. Il est revenu désormais au niveau observé avant la crise : 7,0 % au quatrième trimestre 2019 et 6,9 % au premier trimestre 2020.

3. Concrètement, les Côtes d'Armor ont déjà bénéficié d'un accompagnement de France Relance à hauteur de 250 millions d'euros.

135 millions € déjà attribués au titre du volet écologie

Ce volet regroupe toutes les mesures qui permettent de lutter contre l'artificialisation des terres, de développer l'économie circulaire, les mobilités, la rénovation énergétique des bâtiments ou encore de faciliter la transition agricole.

Quelques exemples :

- ➔ 1748 primes à la conversion et 5,5 millions € ont été distribués aux costarmoricains pour remplacer leurs véhicules par des véhicules moins polluants.
- ➔ 1354 aides ont été versées pour l'achat d'un véhicule à faible émission pour un montant total de 6,0 millions €.
- ➔ 16,4 millions € ont été alloués à 5987 bénéficiaires dans le cadre du dispositif Ma Prime Rénov' afin d'améliorer l'isolation thermique des logements. Ces aides ont entraîné près de 50 millions d'euros d'investissement.
- ➔ 13 friches seront réaménagées grâce au fonds de recyclage des friches pour un montant d'aide de plus de 4,2 millions d'euros.
- ➔ 23 millions € de subventions ont été versées aux collectivités locales pour rénover et améliorer les performances thermiques de leurs bâtiments.
- ➔ 86 exploitations agricoles ont obtenu 1,5 millions € pour l'acquisition de 169 matériels et équipements destinés à réduire (voire éliminer) l'usage de produits phytosanitaires

101 millions € au titre du volet compétitivité

Ce volet regroupe toutes les mesures qui permettent de restaurer la souveraineté technologique et industrielle de la France, de transformer et robotiser l'appareil de production, de soutenir l'export, d'améliorer l'attractivité touristique de la France ou encore de réduire la fiscalité des entreprises industrielles.

Quelques exemples :

- ➔ Le retour à des productions sur le territoire national dans le cadre de l'appel à projet Résilience a permis d'accompagner 12 entreprises qui vont maintenant produire en France des produits qui étaient jusqu'alors importés. Ces entreprises ont été aidées à hauteur de 30 millions d'euros. Ces entreprises ont renforcé leurs capacités de production sur le territoire national et interviennent tant sur les domaines de l'électronique que de la sécurité des réseaux, etc.

- ➔ 12 entreprises ont été accompagnées à hauteur de 3 millions d'euros pour convertir leurs outils de production en remplaçant leurs machines par des outils plus performants et moins polluants.
- ➔ 78 entreprises ont bénéficié du plan France Relance pour s'équiper en matériel de production plus moderne et plus efficace dans le cadre du dispositif d'Industrie du futur. Elles ont obtenu un montant total de subvention de plus de 8 millions et ont investi près de 28 millions d'euros sur le territoire.
- ➔ 5836 entreprises industrielles bénéficient à compter de 2021 d'une baisse de 58,4 millions € de leurs impôts pesant sur l'outil de production.

14 millions € Sur le volet Cohésion (pour les mesures valorisables)

Les citoyens les plus fragiles et plus particulièrement les jeunes ont été plus lourdement affectés par la crise du COVID 19. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place.

Quelques exemples :

- ➔ 226 primes ont été versées à des entreprises qui ont recruté des personnes en situation de handicap.
- ➔ 5 associations de lutte contre la pauvreté ont été soutenues financièrement à hauteur de 300.000 €.
- ➔ Plus de 30 000 tickets restaurant à 1 euro ont été financés au profit des étudiants costarmoricains boursiers.
- ➔ L'allocation de rentrée scolaire a été augmentée de 100 € à la rentrée scolaire 2020. Cette mesure a concerné près de 23 000 familles et 40 000 enfants.

Le plan #1jeune1solution a largement permis d'accompagner les jeunes costarmoricains. Près de 13.000 jeunes en ont déjà bénéficié.

Quelques exemples :

- ➔ Ils sont 2413 à avoir bénéficié d'un parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).
- ➔ 416 jeunes ont bénéficié de la garantie jeunes Cette aide s'élève à près de 500 € par mois en contrepartie d'un parcours de remobilisation en entreprise et vise les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en formation ni en emploi.
- ➔ Plus de 4000 entreprises ont été accompagnées financièrement pour l'embauche d'un jeune en formation.
- ➔ 4 000 jeunes ont pu être recrutés sous contrat d'apprentissage et trouver ainsi un emploi.

Pour que les citoyens puissent apprécier au plus fin les effets du plan France Relance sur le territoire, la préfecture va mettre en place un site internet qui leur permettra de le faire et qui sera dévoilé prochainement